

Délibération n° 10-2026/PANC du 23 mars 2026
portant modification des emplois permanents et complétant les grilles salariales de l'accord d'établissement du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créée par : Délibération n° 10-2026/PANC du 23 mars 2026 portant modification des emplois permanents et complétant les grilles salariales de l'accord d'établissement du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 3 avril 2026
Page 8759

Article 1^{er}

Il est proposé de transformer le poste budgétaire :

- Poste budgétaire n ° 47 : Lamaneur affecté au service de la capitainerie, pôle de la navigation est transformé en Surveillant de port principal affecté au service de la capitainerie pôle de la police portuaire.

Article 2

Il est proposé de rattacher le poste budgétaire « Surveillant de port auxiliaire » :

- La grille salariale A3 de la filière administrative rattachée à l'accord d'établissement du Port Autonome est complétée par l'emploi de Surveillant de port principal.

Article 3

L'organigramme, le tableau des effectifs budgétaires modifiés sont annexés à la présente délibération.

Article 4

Le directeur du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 1 à la délibération n°10-2026/PANC
Tableau des emplois permanents du PANC

Postes budgétaires permanent	Catégorie	Numéro
Directeur	A	1
Directeur adjoint en charge de l'aménagement et suivis de grands projets	A	2
Directeur adjoint en charge des finances et du développement économique	A	3
Chargé d'étude juridique	A	4
Responsable administratif et financier	A	5
Chef du service exploitation	A	6
Responsable du service technique	A	7
Adjoint au responsable service technique - chargé des opérations de construction	A	8
Chargé des opérations infrastructures	A	9
Commandant de port	A	10
Responsable ressources humaines	A	11
Secrétaire	B	12
Assistant(e) ressources humaines	B	13
Gestionnaire comptable	B	14
Gestionnaire comptable	B	15
Gestionnaire foncier	B	16
Gestionnaire de terminal	B	17
Assistant(e) patrimoine	B	18
Chargé(e) Hygiène, sécurité, environnement (HSE)	B	19
Commandant de port adjoint	B	20
Maitre de port	B	21
Maitre de port	B	22
Maitre de port	B	23
Responsable de la police portuaire	B	24
Adjoint au responsable de la police portuaire	B	25
Surveillant de port Principal	B	26
Surveillant de port Principal	B	27
Surveillant de port Principal	B	28
Surveillant de port Principal	B	29
Surveillant de port Principal	B	30
Contrôleur	B	31
Contrôleur	B	32
Commissionnaire	C	33
Chef d'atelier	CC	34

Technicien polyvalent de maintenance	CC	35
Mécanicien polyvalent	CC	36
Electricien	CC	37
Postes budgétaires permanent	Catégorie	Numéro
Ouvrier Polyvalent	CC	38
Ouvrier Polyvalent	CC	39
Ouvrier Polyvalent	CC	40
Lamaneur	CC	41
Lamaneur	CC	42
Lamaneur	CC	43
Lamaneur	CC	44
Lamaneur	CC	45
Lamaneur	CC	46
Gardien portuaire	CC	47
Gardien portuaire	CC	48